

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 décembre 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2017-12-332 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2017-12-333 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017 ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'accepter le dépôt de la correction, par le greffier, de la résolution 2017-11-310.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

2017-12-334 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-12)

2017-12-335 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
NOVEMBRE 2017

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-12-336 SUJET : PROJET PILOTE – STATIONNEMENT DE NUIT

---

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite toujours améliorer la qualité du déneigement des voies publiques ;

Considérant qu'il semble y avoir des difficultés pour certains citoyens de trouver du stationnement de nuit pour leur véhicule lors de la période hivernale ;

Considérant la volonté du conseil municipal de trouver une solution à ce manque de stationnement sans pour autant nuire aux opérations de déneigement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mettre en place un projet pilote, pour la saison d'hiver 2017-2018, permettant aux citoyens d'utiliser certains stationnements municipaux, de nuit, en période hivernale.

D'autoriser la vente de vignette de stationnement pour la somme de 50 \$ pour la saison d'hiver 2017-2018.

D'autoriser le stationnement, aux détenteurs de vignette, de 17 h 00 à 8 h 00, tous les jours, à partir du 15 décembre, dans les stationnements suivants :

- 1- Parc D'Ambrosio (8 places)
- 2- Golf Pincourt (intersection rue Forest et boul. Pincourt) (40 places)
- 3- Terrains de Tennis (rue Bellevue) (33 places)
- 4- Avenue Monseigneur-Langlois (parc Bellevue) (41 places)
- 5- Piscine municipale (boul. Olympique) (12 places)
- 6- Parc René-Lévesques (25 places)
- 7- Parc Shamrock (30 places)

D'autoriser le remorquage des véhicules ne possédant pas de vignette dans ces stationnements durant la période identifiée à la signalisation.

D'autoriser la direction générale, selon le nombre d'inscriptions reçues, à suspendre l'entrée en vigueur du projet-pilote, en retarder l'entrée en fonction ou l'annuler selon le cas.

- 2017-12-337 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2017-12-338 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART À MONSIEUR WILLIAM JAMES MIRON, CONSEILLER SORTANT
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à monsieur William James Miron, conseiller sortant, conformément à l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.
- 2017-12-339 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le renouvellement avec Aon Parizeau inc. pour l'année 2018 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 300,99 \$, toutes taxes incluses.
- De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2018.
- 2017-12-340 SUJET : ENGAGEMENT À TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), AU PLUS TARD SOIXANTE (60) JOURS APRÈS LA FIN DES TRAVAUX, UNE ATTESTATION SIGNÉE PAR UN INGÉNIEUR QUANT À LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX AVEC L'AUTORISATION ACCORDÉE
- Considérant qu'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* est requise dans le cadre du projet de réfection du chemin Duhamel, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

2017-12-341 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – DÉCEMBRE 2017

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Construction J.P. Roy inc.* »

Pour le projet de réfection de la rue Northcote, la somme de 378 904,67 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 4 décembre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 874 soit imputée au poste comptable 22.300.10.750.

B) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de réfection de la rue Watson, de l'avenue Laflèche, de la 19<sup>e</sup> Avenue et la construction d'une rue dans l'emprise d'Hydro-Québec – Duhamel phase 1, la somme de 1 077 637,04 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 4 décembre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

C) Paiement à effectuer à « *Comeau Expert-Conseil* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 14 975,49 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 8 pour les travaux de services professionnels au 30 novembre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2017-12-342 SUJET : SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « *FPC-VOLET 2 - INFRASTRUCTURES COLLECTIVES* » POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET LA RÉFECTION DU BASSIN – CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT

---

Considérant le programme « *FPC-Volet 2 – Infrastructures collectives* » ;

Considérant la confirmation reçue tant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral de l'octroi à la Ville de Pincourt de la subvention ;

Considérant que la Ville de Pincourt a autorisé le projet et s'est engagée à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet dans sa résolution 2016-08-281, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De réitérer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

- 2017-12-343 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA STRUCTURE DU BASSIN DE LA PISCINE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres pour les services d'ingénierie pour la structure du bassin de la piscine.
- 2017-12-344 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017
- Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;
- Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 113,19 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de décembre 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.
- D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.
- 2017-12-345 SUJET : AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2018
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue de l'activité « Hiver en Fête » au parc Olympique le samedi 27 janvier 2018 et de permettre les activités suivantes :
- Campement scout avec feu de joie (nuit du 26 au 27 janvier) ;
  - Tours de traîneaux de chevaux (circuit routier) ;
  - Tours de traîneaux de chiens ;
  - Vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration ;
  - Mini-ferme avec animaux ;
  - Circulation et stationnement de véhicules de service ;
  - Cerfs-volants acrobatiques ;
  - Feu de camp ;
  - « *Go-carts* » à pédales ;
  - Autres animations et jeux divers.

- 2017-12-346 SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE DE TENIR UN TRIATHLON SCOLAIRE
- Considérant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un triathlon scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année ;
- Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique ;
- Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir un triathlon scolaire le lundi 11 juin 2018 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.
- D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.
- 2017-12-347 SUJET : RÉSERVATION DU 10 JUIN 2018 – LES CLASSIQUES – MULTISPORTS MÉTRO
- Considérant la demande formulée par Multisports Métro pour la tenue de courses à pied sur le territoire de la Ville de Pincourt et des villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la réservation du 10 juin 2018 pour la tenue de courses à pied sous réserve de la signature d'un protocole d'entente et du respect des conditions qui y seront énoncées.
- 2017-12-348 SUJET : ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2018
- Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;
- Considérant que le point 3.5 du plan d'action de la Politique de développement social annonce l'augmentation des services pour les personnes handicapées et plus précisément de développer un plan d'action en la matière ;

Considérant qu'un comité formé d'employés et d'élus de la Ville et piloté par la direction générale a été créé afin d'élaborer le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018 proposé par le comité.

De remercier les membres du comité ainsi que la direction générale pour leur travail qui servira à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ainsi qu'à leur participation pleine et entière à la communauté Pincourtoise.

2017-12-349      SUJET :      AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

---

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de huit (8) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2017-12-350 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un conteneur de 20 pieds, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *Conteneurs experts* », pour une somme maximale de 4 736,97 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.496.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 947,39 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-12-351 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE ENSACHEUSE POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une ensacheuse, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *Indbags* », pour une somme maximale de 2 235,11 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.496.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 447,02 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-12-352 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DIGUES PORTATIVES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de deux (2) digues portatives, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *MegaSecur SE inc.* », pour une somme maximale de 18 051,07 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.496.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 610,21 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-12-353 SUJET : RECONNAISSANCE DU PLAN CONCEPT ET DU PLAN DE LOTISSEMENT – PROJET ÉCOQUARTIER PINCOURT

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le plan concept portant le numéro SP-30 daté du 9 novembre 2017 préparé par la firme « *Fahey et Associés* » ainsi que le plan de lotissement portant le numéro 44768-40625-7, minute 9494 préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Katz pour le projet Écoquartier Pincourt.

Que la Ville délivrera le permis de lotissement à la suite de la réception de la compensation pour frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'une somme de 738 375,02 \$.

2017-12-354 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 843-01 – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 843-01 – Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt en séance ordinaire le 14 novembre 2017 sous la résolution 2017-11-326 il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 843-01 remplaçant le Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt.

2017-12-355 SUJET : RÉTROCESSION DU LOT 5 381 050 (COMPLEXE SPORTIF)

Considérant que la Ville avait vendu le lot 5 381 050 en février 2014 pour la somme de 339 000 \$, plus taxes, au terme d'un acte de vente portant le numéro 20 543 015 ;

Considérant qu'en raison des diverses embuches le groupe « *Complexe sportif Pincourt* » ne pourra finaliser le processus de construction du complexe sportif ;

Considérant la clause résolutoire prévue audit acte de vente ;

Considérant l'entente entre les deux parties, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de rachat du complexe sportif pour une somme de 339 000 \$, plus taxes, moins les taxes dues d'une somme de 97 829,94 \$.

Que cette somme, financée à même la réserve de remboursement de la dette, soit imputée au poste comptable 22.700.20.817.

2017-12-356 SUJET : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 6 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, du compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes du 6 décembre 2017.

2017-12-357 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suite :

Comité consultatif d'urbanisme

- 24 novembre 2017

2017-12-358 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 723 015 – 221, RUE BELLEVUE – PERMETTRE LA RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT À 7,29 MÈTRES ET LA MARGE LATÉRALE DROITE À 0 MÈTRE

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 723 015 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 723 015 – 221, rue Bellevue, afin de permettre la réduction de la marge avant à 7,29 mètres et la marge latérale droite à 0 mètre.

- 2017-12-359 SUJET : NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ET DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT AU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LA PRESQU'ÎLE ET À TRANSPORT SOLEIL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que madame la conseillère Claudine Girouard-Morel soit nommée déléguée pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt au Conseil intermunicipal de transport La Presqu'Île et à Transport Soleil ;
- Que monsieur le maire, Yvan Cardinal, soit nommé délégué substitut pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt au Conseil intermunicipal de transport La Presqu'Île et à Transport Soleil.
- 2017-12-360 SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES – 2017-005 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX
- Considérant que la Ville a procédé à l'ouverture des appels d'offres le 10 mai 2017 ;
- Considérant que l'octroi du contrat était conditionnel à l'obtention des subventions du gouvernement par la Ville de Pincourt ;
- Considérant que les soumissionnaires devaient garantir leur prix durant les 120 jours suivant l'ouverture des soumissions ;
- Considérant que le 16 août 2017 les soumissionnaires ont été avisés que la Ville leur demandait de renouveler leur garantie pour une période de 90 jours additionnels ;
- Considérant que la Ville n'a reçu aucune confirmation de subventions du gouvernement en date d'aujourd'hui et que le délai de 90 jours est expiré, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'annuler l'appel d'offres 2017-005 pour les travaux de construction des ateliers municipaux.
- 2017-12-361 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2018
- Considérant l'avis de motion 2017-10-295, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le projet du Règlement numéro 879 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2018.

2017-12-362 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 880 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

---

Considérant l'avis de motion 2017-10-296, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 880 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2018.

2017-12-363 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

---

Considérant l'avis de motion 2017-10-297, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 881 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2018.

2017-12-364 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

---

Considérant l'avis de motion 2017-10-298, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 577A-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot

2017-12-365 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA S.Q.A.E.

---

Considérant l'avis de motion 2017-10-299, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 577E-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la S.Q.A.E.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 40 et s'est terminée à 19 h 59.

2017-12-366 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 00, de lever la Séance ordinaire du 12 décembre 2017.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER